

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 21 juillet 2006  
(convocation du 10 juillet 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel  
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard  
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre  
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick  
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis  
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)  
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel  
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel  
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette  
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien  
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise  
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André

M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis  
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel  
M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)  
Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHaire Pierre  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean  
M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette  
M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel  
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)  
Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy  
Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Poste de catégorie A responsable de la cellule politique foncière à la Direction de l'Action Foncière - autorisation de recourir à un agent contractuel.**

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2005/0863 du 25 novembre 2005, le Conseil de Communauté a autorisé la création d'une cellule de politique foncière avec un poste de catégorie A, chargé de la piloter dans le cadre du groupe permanent de coordination mis en place.

Afin de pourvoir ce poste, les publicités légales ont été réalisées auprès du centre départemental de gestion et du Centre National de la Fonction Publique Territoriale le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

Au terme de ces publicités, aucune candidature de fonctionnaire correspondant au profil recherché n'a pu être retenue. En conséquence et compte tenu de la spécificité de ce poste, le recrutement d'un cadre A contractuel au titre de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 est envisagé.

Le candidat, spécialisé en sciences économiques et en urbanisme, devra de préférence posséder une expérience sur un poste similaire.

Il sera chargé :

- d'animer, coordonner la réflexion sur la stratégie foncière entre acteurs internes et partenaires extérieurs (conférence du foncier et groupes de coordination composés des correspondants fonciers),
- d'assurer l'évolution des relations en terme de politique foncière entre les directions et service communautaires,
- d'harmoniser les logiques d'intervention des différents acteurs vis-à-vis du foncier,
- de participer à des groupes de projet et à l'établissement d'outils de prospection,
- d'établir des tableaux de bord, des indicateurs, en liaison avec les départements concernés,
- d'établir des diagnostics fonciers,
- de participer à la mise en place d'un observatoire foncier, à l'exploitation méthodique et de façon coordonnée des D.I.A. et à une intervention financière ciblée.

Ce contrat sera conclu pour une durée de 3 ans sur la base d'une rémunération brute annuelle de 41 149 euros indexée sur la revalorisation des traitements de la fonction

publique territoriale, somme à laquelle il conviendrait d'ajouter les primes semestrielles d'un montant annuel de 1083,96 euros.

Conformément à la jurisprudence, cette rémunération est calculée par référence à un traitement indiciaire assorti du régime indemnitaire en vigueur à la Communauté Urbaine de Bordeaux (Attaché Territorial – 12<sup>ème</sup> échelon – IB 780 – IM 641).

Les crédits nécessaires à ce recrutement seront prélevés au chapitre 012 – article 64131 – traitements et charges patronales comprises soit un montant de 57 580 euros bruts annuels.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir autoriser les dispositions ci-dessus définies.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
28 JUILLET 2006

M. BERNARD SEUROT

